



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 7330

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des radios associatives. Vecteurs de communication sociale et acteurs de proximité de la cohésion sociale, elles sont depuis plusieurs mois en attente d'une clarification et d'un calendrier pour le projet de radio numérique. Au-delà du choix technologique, la bonne gestion de ces structures nécessite d'avoir le temps et les moyens financiers de s'adapter à cette solution d'avenir. Aussi sollicitent-elles un niveau précis d'information. Elles souhaiteraient notamment savoir quelles sont les prochaines échéances pour ce projet et avec quelles allocations le Gouvernement envisage-t-il d'accompagner ces acteurs associatifs tant pour la formation, l'adaptation du matériel et les moyens de diffusion. Aussi lui demande-t-il quelles sont ses intentions en la matière afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Texte de la réponse

Pour le lancement de la radio numérique, le Gouvernement portera une attention toute particulière aux acteurs les plus fragiles, notamment les radios associatives, qui ne doivent pas rater le tournant essentiel de la radio numérique, faute de moyens. Or, pour les radios associatives qui feront l'objet d'une double diffusion, comme pour les radios associatives nouvellement autorisées, les coûts liés à la diffusion en mode numérique et aux données associées seront nouveaux. C'est pourquoi des travaux ont été menés en collaboration avec les radios associatives pour évaluer leurs besoins et en estimer les surcoûts. Sur cette base, un système de soutien spécifique à la radio numérique est en cours d'élaboration. Il devra prendre en compte les besoins spécifiques d'équipement des radios, ainsi que les frais récurrents de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7330

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6236

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8178